

Créer une AMAP maraîchère en Alsace

Les AMAP ou Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne reprennent un concept existant au Japon depuis les années 60 et qui alimente actuellement 20 millions de personnes dans ce pays, motivées surtout par la sécurité alimentaire que constitue une relation directe entre le producteur et les consommateurs. Les AMAPs - ou Teikei - regroupent un collectif d'abonnés qui achètent d'avance (habituellement par périodes de 6 mois) l'intégralité de la production d'une exploitation nouvellement créée ou en reconversion. La production est donc pré-vendue sans garantie quantitative et distribuée hebdomadairement, soit à la ferme, soit dans des lieux de distributions organisés par les abonnés eux-même.

En France les AMAPs maraîchères, mais aussi pour la viande et d'autres productions, se développent à un rythme soutenu depuis trois ans, notamment dans les zones péri-urbaines (Midi-Pyrénées, Région parisienne), à pression foncière élevée et avec nécessité d'une forte valeur ajoutée pour le producteur. Ces facteurs sont réunis en Alsace.

Une forme de vente directe aux multiples avantages :

Il s'agit donc d'une des multiples formes possibles de la vente directe qui se sont développées ces dernières années en Alsace, notamment en zone de montagne ou en périphérie des communautés urbaines. La formule en AMAP a cependant plusieurs avantages, tant pour le producteur que pour les abonnés.

- Une solidarité explicite des abonnés, notamment lors de la phase de création puis de montée en charge de la production, solidarité qui comprend les aléas climatiques ou de production.
- Le producteur est solidaire des préoccupations de ses abonnés : manger sainement, qualité gustative, diversité, être informé, pouvoir visiter la ferme.
- La proximité conviviale accroît la confiance et fait de la prospérité de l'AMAP un projet commun, partagé entre le producteur local et ses abonnés.
- Le pré-paiement constitue une facilité de trésorerie non négligeable pour l'exploitation
- Le collectif est partie prenante à la bonne organisation de la distribution. Celle-ci n'incombe donc pas seulement au producteur – de même que le risque financier - comme c'est le cas dans d'autres formes de distribution directe.

Etat des lieux du mouvement des AMAPs en Alsace.

Créée en 2003 par André Roesch producteur à Müssig dans le cadre de la reconversion de son exploitation vers le maraîchage, la première AMAP a été appuyée par des membres des "Colibris", de l'association URGENCI et de bénévoles à Strasbourg. Bientôt, le succès est tel que l'AMAP n'accepte de nouveaux adhérents que sur liste d'attente. En novembre 2004, la "Banque de Projets Alsace" rencontre des membres d'AMAPs du Sud de la France au Forum sur la consommation responsable organisée au Conseil de l'Europe à Strasbourg et anime 2 projets d'AMAP, à Bernwiller (68) et à Geispolsheim (67) avec l'appui du témoignage d'abonnés de la première AMAP. C'est le principe de "l'essaimage des AMAPs". Le projet de Geispolsheim aboutit en août 2005 par la création de l'AMAP de la Coccinelle (47 abonnés en juillet 2006). L'AMAP de Bernwiller est en attente de son producteur. D'autres AMAP se sont créées depuis ou sont en projet, notamment à Hatten une première AMAP viande.

Le soutien à la création d'AMAP en Alsace

L'essaimage des AMAPs est appuyé en Alsace par la Banque de Projets Alsace (Association EUTOPIC) et à partir de novembre 2006, par le COLECOSOL (collectif pour une économie solidaire Alsace) qui disposera à partir de 2007 d'une personne à mi-temps financée par le FSE pour contribuer à animer l'essaimage des AMAPs.

Une "coordination pour l'essaimage des AMAPs en Alsace" a été initiée lors de la "journée des AMAP" le 11 juin 2006 qui permettra de donner tout le soutien possible aux nouveaux projets dans la région.

Pour créer ou reconvertir sont exploitation en AMAP:

Création : L'expérience de plusieurs dizaines d'AMAP en France montre qu'en matière de plan de financement, un projet d'AMAP maraîchère viable repose dans sa phase de création sur un minimum de 30 abonnés solidaires et atteint son rythme de croisière avec 40 à 60 abonnés par personne travaillant sur l'exploitation. Ce groupe peut être constitué et organisé en 3 à 6 mois d'animation de projet "d'essaimage d'AMAP" réalisé avec le soutien de la coordination régionale, de la Banque de Projets et bientôt du Colecosol.

Reconversion : celle-ci peut être progressive et l'AMAP peut démarrer avec moins d'abonnés que pour une exploitation à créer. L'AMAP est une des formules qui offre le plus de facilité et de sécurité pour des projets de conversion d'exploitations vers la certification BIO. Elle garantit surtout le maintien des revenus – grâce à la fidélité de la clientèle - après la phase intermédiaire de reconversion qui offre un avantage commercial éphémère au sein de la filière.

Pour rejoindre ou créer une AMAP :

Banque de Projets Alsace – Association Eutopic

contact : Pascal Bitsch 08 74 57 67 10 eutopic@laposte.net

Liste des AMAPs en Alsace : <http://eutopic.net/bdp>

Liste de diffusion de la coordination pour les AMAPs en Alsace : essaimamap@eutopic.lautre.net